

Henri Lajoumard de Bellabre  
Domaine de Courneau  
Route de Cuxac  
11100 Narbonne



16 septembre 2022

Madame La Présidente Commissaire enquêteur  
Mad Zuili  
Projet AFAFE  
Mairie de Castres  
1 rue de l'Hôtel de Ville  
81108 Castres

Madame la Présidente

Nous nous sommes rendus à l'enquête publique le 30 aout concernant l'aménagement foncier, suite a l'emprise publique du projet d'autoroute A 69.

Impacté par cet aménagement sur les parcelles agricoles du domaine de TAILLEFER (section KD pour les parcelles1- 2-3 et la section E 381-382-383-375-376-377) nous ne voyons pas comment les délaissés de parcelles peuvent être cultivés dans des conditions acceptables et crée de grande difficultés pour l'irrigation et le passage des engins agricoles tant sur la route de la Fédial, nécessité (d'enterrer les canalisations d'eau et déplacement des réseaux d'électricité) et l'obligation de traverser le tunnels de l'autoroute avec des visibilités très restreintes et donc dangereuses

L'exploitation perd sur cette partie, un quart de sa surface, qui au vu du plan , ne peut être compensé par l'adjuvant de parcelles conjointes. La proximité de la zone industrielle de la Chartreuse de Saïx et le classement de cette zone en zone Historique crée des impossibilités pour les propriétaires, sauf l'Etat.

Le ruisseau de la Fédial crée une empreinte supplémentaire de 20 à 30 mètres, qui pourrait être supprimée, puisqu'il possède une deuxième branche qui lui permet de se jeter dans l'Agout. Sa fonction d'irrigation ponctuelle ne peut plus être opérationnelle.

La parcelle sur la section KD 3 partagée, par l'emprise de l'autoroute ne se justifie plus en exploitation agricole.

L'exploitation de Taillefer se trouvera située contre le projet d'autoroute avec un remblai de terre d'une hauteur minimale de 5 mètres qui nécessitera un chemin de part et d'autre pour l'entretien du remblai ou des talus.

La nappe phréatique, pourrait elle aussi être affectée par des pollutions. Une source qui alimente la ferme se trouvera enfoui par le remblai.

Ce programme de restructuration parcellaire ne prend en compte qu'une partie des parcelles du domaine et n'englobe pas l'intégralité des parcelles au vu du plan, qui nous est soumis pour donner notre avis

Nous avons déjà donné notre position sur cet aménagement. La N126, située dans un rayon de 500 mètres, route de Castres-Toulouse déjà modifiée avec construction de pont sur la rivière Agout, pour quelle soit en double voie est déjà réalisée, et des emprises sur des terrains côtoient cette voie, avec des déviations de villages pour quelle devienne une route à quatre voies.

La création de cette autoroute pour un coût d'un demi-milliard d'euros avec un péage, est-il raisonnable en cette période ? L'aménagement pour la sécurité et la gestion du trafic seront délaissés sur la N126, et 350 ha de terres agricoles seront détruits

Les premiers sondages, pour le nouveau tracé, font apparaitre des restes d'aménagements réalisés par les Chartreux en 1500

